

BORDEREAU DE SOUMISSION

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE RESPECT D'UNE DES CONDITIONS DU BAIL

Après avoir examiné l'appel d'offres publié par la MRC de Manicouagan les 4 et le 18 février 2026, j'ai pris les renseignements nécessaires et désire faire une offre pour le terrain mentionné ici-bas et m'engage à signer un bail* avec la MRC de Manicouagan si mon offre est retenue, le tout au prix et conditions suivantes :

Numéro de dossier :	902 269
Montant minimum accepté :	462,33 \$
Montant offert :	

* Frais relatifs à l'émission du bail de villégiature

Le montant du nouveau loyer	395,00 \$
Les frais d'ouverture de dossier	131,00 \$
Les frais pour l'attribution d'un bail	1 213,00 \$
Les frais d'analyse de dossier	397,00 \$
Taxe fédérale sur les produits et services	87,05 \$
Taxe de vente du Québec	<u>173,66 \$</u>
Total	2 396,71 \$

La MRC de Manicouagan ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune des autres.

Nom du soumissionnaire :	
Adresse :	
Téléphone :	
Date :	
Signature :	

Note : Vous devez déposer votre offre au bureau de la MRC de Manicouagan dans une enveloppe scellée et identifiée avec le numéro de dossier 902 269 avant le 9 mars 2026 à 11h00.